



Des vergers en libre cueillette

C'est l'un des projets lauréats du budget participatif de la Ville d'Angers.

En concertation avec les porteurs de ce projet, la ville procède à **la plantation de vergers dans chaque quartier d'Angers.**

Plus de **100 arbres fruitiers, espèces majoritairement anciennes et locales**, tels que pommiers, poiriers, pruniers, amandiers, noisetiers, cerisiers et abricotiers seront disponibles **en libre cueillette.**

QUAND ?

Du 3 février au 8 mars 2020

- fosses de plantation : début février 2020

- plantations : fin février 2020

OU ? QUOI ?

Centre-ville/La Fayette-Eblé	Jardin Eblé (10u)
Roseraie	Place Village Anjou (3u)
Justices Madeleine Saint Léonard	Terrain Saint-Gabriel (20u)
Saint-Serge Ney Chalouère	Parc Desjardins (7u)
Deux Croix Banchais	Maurice Geslin (5u)
Hauts-de-Saint-Aubin	lanière des Schistes (15u)
Monplaisir	Square de Bourgogne et marché Monplaisir (Rue Nicolas Appert) (3u)
Doutre Saint-Jacques-Nazareth	Place de la paix (3u)
Belle-Beille	Claude Chabrol (10u)
Lac de Maine	Parc du Vallon (10u)



L'OFFRE EN AGRICULTURE URBAINE

La Ville d'Angers a engagé depuis plusieurs années un vaste plan dédié à l'agriculture urbaine.

Son objectif est d'accompagner toutes les initiatives citoyennes autour de l'agriculture urbaine.

Angers propose différents espaces et possibilités aux angevins :

- Les jardins familiaux
- Les jardins partagés
- Les mini jardins
- **Les vergers partagés**
- Le concours « Fleurissons Angers »

Développer les vergers conservatoires

Des plantations d'arbres fruitiers sont mises en oeuvre sur l'ensemble de la ville. Les arbres sont issus de variétés fruitières anciennes, don du patrimoine d'un particulier, complété d'achats d'autres variétés anciennes de pépinières locales.

Un programme de plantations sera mis en oeuvre chaque année lors de projets spécifiques ou dans des projets d'aménagements paysagers plus globaux.

deux typologies de vergers :

- **Des vergers dits purement « conservatoires »** et non directement accessibles au public, qui sont mis en oeuvre afin de permettre au territoire de contribuer à conserver des variétés anciennes locales.
- **Des vergers partagés ou des fruitiers isolés en libre cueillette** répartis sur l'ensemble des espaces publics de la ville.

Cette action répond à des objectifs paysagers et patrimoniaux, mais aussi de biodiversité et de cadre de vie des Angevins.

Un premier potentiel général de plantations de 300 arbres fruitiers dans la ville a été identifié dans le cadre du schéma directeur 2019-2025. Ces plantations auront lieu dans les jardins familiaux, les jardins partagés, les parcs, jardins, squares, promenades et coulées vertes. Elles viendront en complément des arbres fruitiers déjà implantés dans des aménagements récents (square Jeanne-d'Arc, square des Mortiers, quai Saint-Serge...).



L'édition 2019

En 2019, la ville d'Angers a planté une centaine de fruitiers dans plusieurs espaces paysagers de la ville.

• **La partie conservatoire** : Dès février 2019, des plants issus du don de variétés locales et anciennes sont répartis sur les sites du parc du Hutreau (22 fruitiers), du parc de Balzac en proximité des jardins familiaux (39 fruitiers) et au jardin de la Roseraie (25 fruitiers) ; soit un total de 86 plants.

En accompagnement de ces plantations, la multiplication par greffage est prévue avec des pépinières locales afin de conserver ce matériel génétique.

• **Les fruitiers en libre cueillette** :

Les premiers fruitiers en libre cueillette ont vu le jour dans le cadre du projet d'aménagement des jardins partagés de la Roseraie (en plus de la partie conservatoire) et dans la mise en oeuvre d'une des actions du budget participatif 2018.

L'édition 2020

Des vergers en libre cueillette sont implantés dans chaque quartier de la ville. **Action en cours.**